



## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

Monsieur Jean Louis FAVIER, président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il remercie la commune de Pont de Vaux de bien vouloir accueillir ce conseil syndical. Monsieur Yves Pauget, maire de Pont de Vaux présente la commune, son histoire et ses caractéristiques.

En raison de l'état d'urgence, le quorum est fixé au tiers des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut commencer et délibérer valablement.

Lecture de l'ordre du jour est faite.

### PRESENTATION DE LA TRIBUNE :

Autour de Monsieur Favier, sont présents les 3 vice-présidents, Messieurs Baptiste Daujat, Yves Pauget, Philippe Debourg, et l'équipe composée d'Alexandre Lafleur, directeur, des chargé(e)s de missions Romane Oudin et Antoine Bozonnet et de la secrétaire comptable Estelle Maty. Il présente une nouvelle personne, Martin Desmarquet, stagiaire ingénieur d'Agrosup Dijon, qui préparera le projet de la zone tampon humide artificielle à Malafretaz.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Philippe Debourg est désigné comme secrétaire de séance.

### LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 MARS 2021 :

Aucune remarque n'étant parvenue, il est proposé d'approuver le compte rendu du 30 mars 2021, préalablement diffusé aux membres du conseil syndical.

**Le compte rendu du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.**

#### RETOUR SUR LES EVENEMENTS CLIMATIQUES DU MOIS DE MAI 2021 :

Le 10 mai a été constaté des pluies de retour de 10 ans à Bourg-en-Bresse, retour de 50 ans à Ceyzériat équivalent à un épisode cévenol.

Toutes les communes du bassin versant ont été contactées par mail, pour connaître l'étendue des dégâts et les zones inondées. Finalement, le syndicat a eu très peu de retour. Afin d'améliorer la prévention, il conviendra de coordonner toutes les communes avec un plan communal de sauvegarde, et trouver un référent dans chaque localité.

## POINT SUR LES AVANCEMENTS ETUDES ET TRAVAUX :

### ➤ **Travaux sur le Jugnon à Jasseron**

Ces travaux consisteront à resserrer le lit d'étiage (10 banquettes de 20 cm de haut sur 30 de large) sur un linéaire de 60 mètres. Le syndicat est dans l'attente de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux qui devrait être délivré d'ici fin juin. Les travaux pourraient ainsi commencer courant juillet. Le coût estimé des travaux est de 10 000 €, sur les fonds propres du syndicat.

### ➤ **Travaux sur le Dévorah à Saint Just et Bourg en Bresse**

Le Dévorah est un affluent de la Reyssouze important pour son eau fraîche, son refuge en biodiversité, avec des espèces emblématiques comme des truites, les lamproies, les agrions de mercure et sa zone tampon pour le centre-ville de Bourg en Bresse.

Le Dévorah bénéficie d'un plan de gestion spécifique depuis 2018. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont déjà été initiées. En 2021, le syndicat continuera l'entretien de la ripisylve (engagement mesures compensatoires GRT Gaz) mais lancera également une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des fonctionnalités naturelles du Dévorah. Les travaux devraient consister à reméandrer l'affluent, recréer des habitats, restaurer 7,8 ha de ZH, créer 1km de cours d'eau, restaurer 2 km de cours d'eau et une débétonisation du canal de Loëze.

Question : le lavoir de la Chagne sera-t-il concerné par les travaux ? Le lavoir de la Chagne, une des nombreuses sources du Dévorah, situé sur la commune de Saint Just, ne sera pas touché par les travaux. Les travaux se situeront sur la commune de Bourg en Bresse.

### ➤ **Bilan du 2<sup>nd</sup> contrat rivière et perspectives**

Les résultats du bilan aideront à la préparation d'un nouveau contrat de rivière ou de milieu, en relation avec l'équipe technique et l'équipe politique (tout en travaillant avec le territoire pour qu'il se retrouve dans l'action du SBVR et que les opérations trouvent un écho auprès du grand public et des différents acteurs).

Malgré les efforts de tous, l'état du cours d'eau étant très dégradé, il sera impossible d'atteindre les résultats escomptés à l'échelle européenne en 2027, l'objectif sera d'améliorer la qualité au regard des compétences du SBVR.

Les ateliers du bilan aideront à connaître les besoins du territoire, politiques publiques.

### PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES :

Comme présenté lors du conseil syndical du 16 mars 2021, le SBVR souhaite mettre en œuvre le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Bassin Versant de la Reyssouze (PGSZH) dès cette année. Une partie de la réalisation du PGZSH a été attribuée au bureau d'études ARTELIA pour un montant de 67730 € HT. Trois missions leur sont confiées :

- => cartographier les ZH intéressantes : celles qui sont en danger ou celles qui subissent des pressions ou qui ont une biodiversité à sauvegarder ou qui jouent un rôle dans la régulation des crues, tout cela sans distinction de taille
- => définir services rendus des ZH
- => définir une stratégie de territoire pour la préservation ou restauration des ZH

Le premier copil aura lieu début juillet 2021.

### CONVENTION SUR RESTAURATION DE LA REYSSOUZE (DE PONT-DE-VAUX A LA CONFLUENCE AVEC LA SAONE)

C'est une opération qui prendra plusieurs aspects :

- Barrage : obstacle pour la continuité, état inquiétant (sécurisation du port) => reconstruction
- Renaturation de la Reyssouze aval => remodelage de berges (étude pour l'implantation de banquettes sur le fond), plantations.
- Station de pompage

L'opération est estimée à :

- **1 754 000 € HT** soit 2 104 800 € TTC pour le barrage
- **730 000 € HT** soit 876 000 € TTC pour la restauration aval

Soit une opération globale à **2 484 000 € HT** (2 980 800 € TTC) pour 4,7 km de Reyssouze et un ouvrage (528,50 € / ml).

Ce sera la plus grosse opération engagée par le syndicat depuis les curages en 1960.

Afin de mener à bien cette opération, il semble primordial de mutualiser les marchés de l'opération « Continuité du Barrage des aiguilles à Pont de Vaux ». Un groupement de commandes entre la Commune de Pont de Vaux et le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze est proposé. La commune de Pont de Vaux sera nommée coordonnateur du groupement.

Cette convention a été étudiée lors du bureau du 03 juin 2021 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

**A l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer la convention de groupement de commande avec la commune de Pont de Vaux, relative à la continuité du barrage des aiguilles à Pont de Vaux.**

## CONVENTION ALLEE DE CHALLES à BOURG EN BRESSE :

C'est une opération qui se situe au cœur de ville de Bourg-en-Bresse dans un quartier en plein remaniement (futur décathlon, Maison de la culture et de la citoyenneté, reconfiguration allée de Challes...)

L'objectif du syndicat sera

=> la restauration écologique et s'assurer de ramener biodiversité en ville par du reméandrage et la création de pelouses submersibles pour la gestion des crues.

Le coût global estimé de cette opération est de

⇒ **1 500 000 € HT** (1 800 000 € TTC) sur Esquisse préalable SBVR soit 4 736,84 €/ml

La convention propose une répartition de financement suivante :

- ⇒ **Ville de Bourg-en-Bresse** sur les postes ; génie civil en partie, réseaux, aménagements de surface, mobiliers, plantations, passerelles
- ⇒ **GEMAPI CA3B** sur les postes : renaturation, aménagements cheminements doux et mobilier (Cycles)
- ⇒ **SBVR** sur les postes : terrassement, ouvrages hydraulique, Génie civil en partie, renaturation (300 000 € HT estimés soit 1 000 €/ml)

Soit

⇒ Bourg-en-Bresse (40 %), SBVR (30%) CA3B (30%)

Avec cette opération, le syndicat démontrera les possibilités de restauration morphologique des cours d'eau. Cet aménagement sera visible par un grand nombre d'habitants et acteurs du territoire.

Cette convention a été étudiée lors du bureau du 03 juin 2021 qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Elle sera également délibérée par le conseil municipal de Bourg en Bresse fin juin et le conseil communautaire de CA3B le 19 juillet 2021.

**A l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer la convention qui transfère la maîtrise d'ouvrage du SBVR et de CA3B à la ville de Bourg en Bresse et désigne la ville de Bourg en Bresse comme maître d'ouvrage.**

## PROPOSITION DE TERRITOIRE DE COMPETENCE GEMAPI

Pour rappel, nos statuts actuels ne sont pas conformes à la compétence GEMAPI et hors GEMAPI.

L'objectif est de :

- Rédiger des statuts qui attribueraient des voix à tout le monde (GEMAPI et actuels hors GEMAPI => objectif : statut identique sur tout le territoire)

- 2 intercommunalités concernées essentiellement : CCBS et CA3B => travailler à l'échelle du SDAGE = SBVR + petits affluents directs de la Saône
- Intégrer EPTB et gestion Axe Saône (défini par enveloppe de crue de 1840 par proposition de l'EPTB parce que limite supérieure connue => problème de fixation dans le territoire => modification à la route la plus proche d'un côté ou de l'autre)
- Labellisation EPAGE ?

Observation de l'assemblée : regarder le PPRi à 1m de plus en hauteur d'eau pour comparer à la crue de 1840 sur le secteur Axe Saône. Cet élément sera effectivement pris en compte par l'équipe technique.

#### RESTAURATION DE LA VALLIERE – ENS VALLON DES FAULX A CEYZERIAT – DEMANDE DE SUVENTION:

C'est un projet qui consiste à la restauration morphologique et continuité écologique sur 300 mètres avec l'aménagement d'ouvrage qui fait obstacle à la continuité.

Le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre (MOE) débutera cet été.

Le conseil syndical à l'unanimité autorise le Président à demander auprès de ses partenaires financiers les subventions liés à la MOE et frais annexes pour un montant de 8535 € (levés topographiques et temps animation) et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

#### PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ENTRETIEN DU BASSIN VERSANT (PPRE)

Ce plan couvrira des « Petites actions quotidiennes » du SBVR (modestes mais utiles) et déterminera la ligne de conduite (étudiée probablement lors de la commission GEMA du 10 juin)

**Objectifs :** Répondre aux demandes du territoire

- Définir la doctrine d'intervention du SBVR :
  - Sur parcelles SBVR
  - Sur parcelles publiques
  - Sur parcelles privées cours d'eau, ZH (DIG)
  - Sur parcelles privées (tout le Bassin Versant)
- Quelles actions ?

10 actions proposés : haies, restauration ZH (priorité 1), berges (ripisylve + mise en défens) (priorité 3), continuité écologique (priorité 2), embâcles et atterrissement, entretien

ripisylve, plantation berge et enrochement, fossé d'intérêt général, vannes auto, embâcles sur prise d'eau.

- Calendrier

Réunions complémentaires de travail

Définir le degré d'intervention du SBVR et choix d'actions

Consultation partenaires territoires

Validation en bureau et conseil syndical

Rédaction finale du PPRE et DIG -> instruction dossier réglementaire

DIG de 5 ans renouvelable 1 fois

#### RETOUR SUR LA JOURNÉE TECHNIQUE DU 01<sup>ER</sup> JUIN 2021 AU LYCÉE DES SARDIÈRES:

Cette journée a trouvé échos dans la presse. Elle avait été reportée 2 fois à cause du Covid.

Elle a accueilli d'une cinquantaine de visiteurs de profils différents : particulier en reconversion, techniciens et 55 élèves de l'enseignement agricole (EPL de Fontaine 71) soit au total plus d'une centaine de personnes.

On a pu noter une participation active des élèves du lycée des Sardières.

Une vingtaine de partenaires se sont mobilisés pour organiser et participer à la réussite de cette journée.

Budget de cette journée

Coût intervenants (8) préparation + participation à la journée	15 116 euros TTC
Communication (impression + vidéo)	2160 euros TTC
Logistique (dont restauration)	3533 euros TTC
<b>TOTAL</b>	<b>20 809 euros TTC</b>

L'opération est financée à 80% par les fonds européens LEADER soit 16 647 euros

Autofinancement SBVR : 4161 euros



### QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Quel est le fonctionnement de la vanne à St Julien sur Reyssouze ?

C'est une vanne automatique qui s'ouvre et se ferme en fonction du niveau de la Reyssouze.

Sur les vannes de moulin, le propriétaire est chargé de l'ouverture et la fermeture tout en respectant les seuils de prise d'eau, de décharge.

**Merci pour votre participation**

**Clôture de la séance à 22h00**

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

DELIBERATIONS CONSEIL SYNDICAL DU 14 juin 2021	
2021-009	CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE PONT DE VAUX
2021-010	CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE BOURG EN BRESSE CA3B SBVR - ALLEE CHALLES
2021-011	DEMANDE DE SUBVENTION ENS VALLON DES FAULX MOE
2021-012	DEMANDE DE SUBVENTION ENS VALLON DES FAULX HORS MOE